

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHÉL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Josianne JEGU, Jean-Michel LEBRET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Thierry ROYER

## Délibération n°2024-117

Membres en exercice : 69 Présents : 48

Absents : 21

Pouvoirs : 12

### JEUNESSE

#### DISPOSITIF MISSION ARGENT DE POCHE - EVOLUTION

Le 26 janvier 2015, le dispositif « Mission » Argent de Poche » a été mis en place. Il vise à proposer à des jeunes la réalisation de missions d'une demi-journée dans les services municipaux <sup>et/ou</sup> communautaires du territoire de Lamballe Terre & Mer. Depuis 2020, il est constaté une baisse du nombre de jeunes à s'inscrire au dispositif. Il est nécessaire d'adapter ce dispositif concernant le nombre maximum de missions pouvant être attribué par jeune (*Pour information : 110 jeunes en 2024*).

Le cadre de ce dispositif est le suivant :

- Objectifs principaux :
  - Accompagner les jeunes dans une 1<sup>ère</sup> expérience
  - Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
  - Créer du lien entre jeunes, élus et agents
  - Découvrir les métiers
  - Découvrir les structures municipales et communautaires
  - Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu
- Bénéficiaires :
  - Jeunes : 16-17 ans
  - Résidant sur le territoire de Lamballe Terre & Mer
- Missions :
  - Durée d'une mission : 3h30 avec 30 minutes de pause
  - Pendant les vacances scolaires
- Attributions des missions selon les critères suivants :
  - Mobilité et disponibilité des jeunes,
  - Nombre de missions proposées sur les secteurs
  - Nombre maximum de missions attribuées à chaque jeune : 10
- Budget
  - Indemnisation de 15 € par mission
  - Enveloppe financière annuelle : 9 000 € soit 600 missions proposées par les services municipaux <sup>et/ou</sup> communautaires du territoire de Lamballe Terre & Mer

Vu la délibération n°2015-09 du 26 janvier 2015, approuvant la mise en place du dispositif Mission Argent de Poche,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le cadre du dispositif Mission Argent de Poche, applicable dès 2024, tel que présenté ci-dessus,
- ABROGE la délibération susvisée, dès 2024,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,

Thierry ANDRIEUX

16 JUIL. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 16 JUIL. 2024

De la publication le 16 JUIL. 2024

  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale